

Demande de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'UN IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

Pour la prise en charge de votre dossier, veuillez nous fournir tous les renseignements ci-après

Demandeur

Particulier Entreprise ou Association
N° SIRET :
Nom et prénom :
N° et rue :
.....
Code postal : Commune :
Tél. : Mobile :
Email :

Coordonnées du payeur (si différent du demandeur)

Particulier Entreprise ou Association
N° SIRET (obligatoire) :
Nom et prénom :
N° et rue :
.....
Code postal : Commune :
Tél. : Mobile :
Email :

02

Parcelle concernée par le diagnostic

N° et rue :
Code postal : Commune :
Références cadastrales : Superficie de la parcelle :m²

→ Nature de l'habitation

Habitation principale Habitation à usage locatif Habitation secondaire Habitation vacante
Date d'acquisition de l'habitation : Année approximative de la construction :
Année de la mise en place de l'ANC :
• Nombre d'usagers permanents : Nombre d'usagers saisonniers :
• Habitation raccordée à l'adduction d'eau potable : Oui Non
• Consommation d'eau :
• Présence d'un puits privé pour alimenter l'habitation en eau potable : Oui Non
• Existence d'un point d'eau dans le sous-sol ou une dépendance : Oui Non

→ Descriptif de l'habitation

Salon Salle à manger Salon / salle à manger (1 pièce) Chambre(s) (x.....)
 Bureau (x.....) Salle de jeux Salle de bain (x.....) Cuisine (x.....)

03

Documents à fournir

- Plan cadastral de la parcelle concernée.
- Plan de situation.
- Tout document relatif à l'assainissement non collectif en place (factures de travaux, contrôle de conformité, plan de récolement, certificat de vidange, photographies...).

ATTENTION L'ensemble des ouvrages doit-être rendu accessible pour le diagnostic d'assainissement non collectif (regard fosse, bac, filtre, regard d'épandage). Si un second rendez-vous s'impose, en cas de non accessibilité des ouvrages, le tarif d'une contre-visite sera appliqué.

Le montant de la redevance 2019 est de 156,38 € HT soit **172,02 € TTC** par installation.

Le montant pour une contre-visite est de 78,19 € H.T. soit **86,01 € TTC** par installation.

Le montant de la redevance de diagnostic sera libellé **au nom du demandeur** et sera demandé à la fin de la prestation par notre agent comptable, Monsieur le Payeur Départemental de la Paierie Départementale de l'Aube.

Le : à :
Signatures du demandeur et du payeur :